

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 septembre 2011 à 19 h 15, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8001-09-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8002-09-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la séance du 13 septembre 2011 soit et est adopté avec le retrait des points 12, 13, 20, 22, 26, 27, 31, 34, 40 et 41 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2011
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 13 septembre 2011
5. Liste des comptes à payer
6. Listes des chèques émis aux mois d'août 2011
7. Dépôt de la correspondance
- 7.1 Exigences relatives aux redditions de comptes de différents ministères (MCCCF, MTQ, MAMROT, MDDEP)
- 7.2 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
8. Rapport du comité de transport

9. Abrogation de la résolution numéro 7956-08-11 octroyant un mandat pour la conception d'applications pratiques pour des outils de communications de la nouvelle marque de commerce
10. Abrogation de la résolution numéro 7957-08-11 octroyant un mandat pour conception et réalisation d'une campagne de communication pour le dévoilement de la nouvelle marque de commerce
11. Mandat pour la fourniture de dépliants d'autobus, de dépliants de règlements et de dépliants pour le transport adapté
12. Mandat pour la fourniture de pochettes de presse
Retiré
13. Mandat pour la fourniture d'une grille annonce de journal-type
Retiré
14. Engagement de personnel - Comptages sur les circuits numéros 19, 25, 35 et A25 aux départs de Terrebonne et distribution de prospectus
15. Autorisation de signature - Entente relative à la vente de titres locaux de transport dans les terminus et gares de l'AMT
16. Renouvellement du programme de covoiturage
17. Demandes de dérogation
18. Amendement à la résolution numéro 7917-06-11 relativement au Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 21 au 23 septembre 2011
19. Mandat – Opinion juridique dans le dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
20. Autorisation de paiement à la firme BPR Triax – Mandat relatif à la surveillance des travaux de reprofilage dans le cours d'eau En Bon État dans le secteur de la rue du Pressier à Terrebonne
Retiré
21. Autorisation de paiement à la firme BC2FP Inc. – Mandat relatif à l'avis de la MRC Les Moulins à la CMM sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
22. Autorisation de paiement à la firme Evancic, Perrault, Robertson (EPR), comptables généraux accrédités – Rapport financier 2010
Retiré
23. Acceptation des ordres de changement numéro ODC-01 à ODC-08 relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

24. Grands prix Desjardins 2011
25. Résolution afin d'approuver la personne désignée par la Ville de Mascouche selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales
26. Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
Retiré
27. Mandat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
Retiré
28. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-35 intitulé « *Règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de la nouvelle aire d'affectation Usages contraignants créée lors du règlement de modification 97-32* »
29. Demande à portée collective pour des fins résidentielles portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole sur son territoire et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*)
30. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-156 de la Ville de Terrebonne
31. Demande de COBAMIL – Projets de recherche sur les eaux souterraines
Retiré
32. Colloque de l'Association des Aménagiste régionaux du Québec (AARQ)
33. Rapport du Comité d'aménagement
34. Questionnement de la commission du BAPE dans le cadre du *Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie*
Retiré
35. Autorisation de signature – Contrat de consignation entre la MRC Les Moulins et l'École l'Impact
36. Laissez-passer gratuites pour Jeunesse Canada Monde
37. Autorisation de paiement à l'entreprise MontréalSoft – Installation d'ordinateurs

38. Autorisation de paiement à l'entreprise ITSmax – Entretien préventif de boîtes de perception
39. Autorisation de paiement au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) – Boîtes de perception
40. Approbation par la MRC les Moulins de la proposition du RTCR du projet d'une desserte au Domaine du Parc (circuit 7)
Retiré
41. Approbation par la MRC les Moulins de la proposition du CRTL du projet d'ajout d'une desserte au terminus Terrebonne (circuit 125)
Retiré
42. Autres sujets
43. Période de questions
44. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8003-09-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2011

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8004-09-11 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 13 septembre 2011

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 13 septembre 2011 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8005-09-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Daniel L'espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 035 602,85\$ pour le mois de septembre 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer septembre 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-118 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 035 602,85\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8006-09-11 Liste des chèques émis au mois d'août 2011

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Luc

Labrecque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2011 pour un montant de 2 591 336,22\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2011* »).

ADOPTÉ

8007-09-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Septembre 2011* »).

ADOPTÉ

8008-09-11 Exigences relatives aux redditions de comptes de différents ministères (MCCCF, MTQ, MAMROT, MDDEP)

CONSIDÉRANT QUE différents ministères ont des exigences de plus en plus élevées en matière de redditions de comptes, entre autres et notamment le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT QUE pour chaque nouvelle exigence, de nouvelles ressources financières et humaines sont requises par le milieu municipal;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les démarches amorcées par d'autres intervenants du milieu municipal et, par le fait même demande aux MCCCF, MTQ, MAMROT et au MDDEP de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales et des MRC.

QU'une réflexion soit réalisée sur le sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et qui répondra aux besoins de chacun.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Marie-Chapdelaine en appui, et à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy et à monsieur Guillaume Tremblay, député de Masson.

ADOPTÉ

8009-09-11 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

CONSIDÉRANT QUE, le 12 mai dernier, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 intitulé *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations le plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit, siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013*, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la *Loi sur les mines*;
- d'inclure une disposition dans la *Loi sur les mines* qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant de substances minérales au Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuient les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matières de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Guillaume Tremblay, député de Masson et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

8010-09-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8011-09-11 Abrogation de la résolution numéro 7956-08-11 octroyant un mandat pour la conception d'applications pratiques pour des outils de communications de la nouvelle marque de commerce

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a, par la résolution numéro 7956-08-11, octroyé à l'entreprise CGB Communication, un mandat relatif à la conception d'applications pratiques pour des outils de communications de la nouvelle marque de commerce, pour un montant de 7 700,00\$ excluant les taxes, conditionnellement à la conformité de sa soumission, incluant notamment, le respect de la politique de gestion contractuelle de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de ladite entreprise s'est avérée non conforme, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 7956-08-11 et ainsi de résilier le mandat;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7956-08-11 soit et est abrogée et ainsi, que le mandat octroyé à l'entreprise CGB Communication relativement à la conception d'applications pratiques pour des outils de communications de la nouvelle marque de commerce, pour un montant de 7 700,00\$ excluant les taxes, soit et est résilié pour cause de non-conformité de la soumission.

ADOPTÉ

8012-09-11 Abrogation de la résolution numéro 7957-08-11 octroyant un mandat pour conception et réalisation d'une campagne de communication pour le dévoilement de la nouvelle marque de commerce

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a, par la résolution numéro 7957-08-11, octroyé à l'entreprise CGB Communication, un mandat relatif à la conception et réalisation d'une campagne de communication pour le dévoilement de la nouvelle marque de commerce, pour un montant de 6 300,00\$ excluant les taxes, conditionnellement à la conformité de sa soumission, incluant notamment, le respect de la politique de gestion contractuelle de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de ladite entreprise s'est avérée non conforme, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 7957-08-11 et ainsi de résilier le mandat;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7957-08-11 soit et est abrogée et ainsi, que le mandat octroyé à l'entreprise CGB Communication relativement à la conception et réalisation d'une campagne de communication pour le dévoilement de la nouvelle marque de commerce, pour un montant de 6 300,00\$ excluant les taxes, soit et est résilié pour cause de non-conformité de la soumission.

ADOPTÉ

8013-09-11 Mandat pour la fourniture de dépliants d'autobus, de dépliants de règlements et de dépliants pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'octroyer un mandat pour la fourniture de dépliants d'autobus, de dépliants de règlements et de dépliants pour le transport adapté;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise CGB Communication pour la fourniture de dépliants d'autobus, de dépliants de règlements et de dépliants pour le transport adapté, pour un montant de 3 990,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-119 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 990,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Publicité information* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8014-09-11 Engagement de personnel - Comptages sur les circuits numéros 19, 25, 35 et A25 aux départs de Terrebonne et distribution de prospectus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des comptages sur les circuits externes 19, 25, 35 et A25 aux départs de Terrebonne et de distribuer des prospectus aux usagers du transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à des comptages sur les circuits externes numéros 19, 25, 35 et A25 aux départs de Terrebonne et à la distribution de prospectus aux usagers du transport, les 12, 13, 14, 15 et 16 septembre 2011, au tarif horaire de 13,00\$, pour un montant total ne dépassant pas 1 597,05\$, excluant les bénéfices marginaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-122 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 1 597,05\$, excluant les bénéfices marginaux, poste budgétaire 2370-191 « *Salaires pointeurs* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8015-09-11 Autorisation de signature - Entente relative à la vente de titres locaux de transport dans les terminus et gares de l'AMT

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins organise un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assure des liaisons avec des points situés à l'extérieur de celui-ci, dont certains terminus ou gares de l'AMT;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT exploite des services de billetterie, d'informations et autres services connexes aux usagers du transport collectif dans les billetteries métropolitaines;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT est disposée à vendre les titres locaux de transport des autorités organisatrices de transport à ses billetteries;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite confier la vente de ses titres locaux de transport aux billetteries, s'il y a lieu, à l'AMT;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT confie le mandat de gestion des services de ses billetteries et d'information aux usagers du transport en commun à des gestionnaires;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Jean-Luc

Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'*Entente relative à la vente de titres locaux de transport dans les terminus et gares de l'AMT*.

ADOPTÉ

8016-09-11 Renouvellement du programme de covoiturage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragemontréal inc., la somme de 774,70\$, incluant les taxes, pour l'accès et la gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 septembre 2011 au 15 janvier 2012.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-123 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 774,70\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8017-09-11 Demandes de dérogation

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation transmises par courriel;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les demandes de dérogation transmises par courriel soient et sont refusées compte tenu que ces demandes représentent des déplacements réguliers à l'heure de pointe et la MRC ne peut pas garantir que ces nouveaux services pourront être dispensés en fonction de la flotte actuelle tant chez le transporteur que chez la COOP de taxi de Terrebonne.

ADOPTÉ

8018-09-11 Amendement à la résolution numéro 7917-06-11 relativement au Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 21 au 23 septembre 2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7917-06-11 concernant le Colloque de

l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), du 21 au 23 septembre 2011;

CONSIDÉRANT la facture datée du 25 août 2011, transmise par l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) au montant de 3 360,00\$, excluant les taxes, relativement audit colloque;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le montant de 3 045,00\$, excluant les taxes, prévu dans la résolution numéro 7917-06-11 relativement au Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM), du 21 au 23 septembre 2011, soit et est modifié pour 3 360,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-124 émis par le secrétaire-trésorier au montant 315,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 «*Transport en commun -Congrès, colloque*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8019-09-11 Mandat – Opinion juridique dans le dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de demander une opinion juridique dans le dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil mandatent Me Daniel Champagne, avocat afin de préparer une opinion juridique dans le dossier relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-125 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Services juridiques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8020-09-11 Autorisation de paiement à la firme BC²FP Inc. – Mandat relatif à l'avis de la MRC Les Moulins à la CMM sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins à la firme

BC²FP Inc., par la résolution numéro 7931-06-11, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD et l'accompagnement à la rédaction de l'avis de la MRC Les Moulins sous sa forme finale;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 12 août 2011, au montant de 7 214,87\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BC²FP Inc., la somme de 7 214,87\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD et l'accompagnement à la rédaction de l'avis de la MRC Les Moulins sous sa forme finale.

QUE le montant soit prélevé à partir du poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-088-1 ayant déjà été émis par le secrétaire-trésorier au montant de 23 000,00\$, incluant les taxes, par la résolution numéro 7931-06-11.

ADOPTÉ

8021-09-11 Acceptation des ordres de changement numéros ODC-01 à ODC-08 relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les ordres de changement numéros ODC-01 à ODC-08 de la firme d'architectes Bergeron, Bouthillier, architectes, relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, lesquels représentent respectivement les montants suivants :

ODC-01 :	-14 581,83\$, incluant les taxes;
ODC-02 :	4 011,99\$, incluant les taxes;
ODC-03 :	202,82\$, incluant les taxes;
ODC-04 :	820,83\$, incluant les taxes;
ODC-05 :	4 031,45\$, incluant les taxes;
ODC-06 :	10 391,95\$, incluant les taxes;
ODC-07 :	1 867,23\$, incluant les taxes;
ODC-08 :	7 639,35\$, incluant les axes;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent les ordres de changement numéros ODC-01 à ODC-08, de la firme d'architectes Bergeron, Bouthillier, architectes, relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, lesquels font partie intégrante de la présente résolution et autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 14 383,79\$, incluant les taxes, à l'entreprise Cogerni inc.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-127 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 383,79\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-528 « *Améliorations locatives* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8022-09-11 Grands prix Desjardins 2011

CONSIDÉRANT la tenue des « *Grands Prix Desjardins 2011* » qui auront lieu le vendredi 7 octobre 2011, à Saint-Charles-Borromée sud;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC mandate les représentants suivants : mesdames Denise Paquette, Françoise Martin et Chantal Filion et monsieur Clermont Lévesque, pour les représenter aux « *Grands Prix Desjardins 2011* ». Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-128 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 35,00\$, par personne, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8023-09-11 Résolution afin d'approuver la personne désignée par la Ville de Mascouche selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche ont signé une entente intermunicipale sur les cours d'eau le 12 février 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, les villes doivent informer la MRC Les Moulins du choix de l'employé qui exercera la fonction de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, la MRC approuve ce choix par résolution de son conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la résolution numéro 7443-06-10 approuvant les personnes désignées par la Ville de Mascouche, afin d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit, pour la ville de Mascouche, monsieur Claude Théberge, directeur du Service de l'aménagement du territoire, et son représentant autorisé;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de monsieur Claude Théberge, la Ville de Mascouche a adopté la résolution numéro 110822-18 nommant le directeur du Service de l'aménagement du territoire, et son représentant autorisé, en remplacement de monsieur Claude Théberge;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la personne désignée par la Ville de Mascouche selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau signée par la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche, le 12 février 2008, soit le directeur du Service de l'aménagement du territoire, et son représentant autorisé, afin de remplir la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉ

8024-09-11 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-35 intitulé « Règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de la nouvelle aire d'affectation Usages contraignants créée lors du règlement de modification 97-32 »

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-35 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 23 novembre 2011, à 17h45, au bureau de la MRC Les Moulins situé au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne.

ADOPTÉ

8025-09-11 Demande à portée collective pour des fins résidentielles portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole sur son territoire et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, sur recommandation de son comité consultatif agricole, la résolution numéro 7731-01-11 le 25 janvier 2011, afin de soumettre une demande à portée collective pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à identifier, à l'intérieur de la zone agricole des deux municipalités constituantes de la MRC, des îlots déstructurés, tel qu'il a été prévu aux dispositions de la loi susmentionnée, de manière à y permettre l'implantation de résidences à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu, le 6 septembre 2011, le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire (article 59 LPTAA) de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier numéro 371424);

CONSIDÉRANT QUE pour rendre une décision favorable dans ce type de demande,

la Commission doit avoir reçu les avis favorables des instances intéressées au sens de la ladite loi, c'est-à-dire les avis favorables de la MRC Les Moulins, les municipalités de Mascouche et Terrebonne et, finalement, de la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière (article 62.6 LPTAA);

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins donne un avis favorable en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) aux orientations préliminaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec décrites dans son compte rendu transmis à la MRC Les Moulins en date du 6 septembre 2011, relativement au dossier numéro 371424 concernant la demande à portée collective pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins note toutefois que des divergences, telles qu'illustrées sur les plans fournis en annexe de la présente résolution et qui en font partie intégrante, existent entre les versions des cartes des îlots M-6 et M-11-A sur le territoire de la Ville de Mascouche et qu'il serait nécessaire d'ajuster cette situation afin de respecter les discussions tenues entre toutes les instances concernées.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins indique à la Commission que le schéma d'aménagement révisé actuellement en vigueur sur son territoire, respecte les conditions posées à la prise d'effet de la décision de la Commission dans ce dossier.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins indique également à la Commission que la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Terrebonne, respecte les conditions posées à la prise d'effet de la décision de la Commission dans ce dossier.

ADOPTÉ

8026-09-11 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-156 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéros 1001-156 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-156 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

8027-09-11 Colloque de l'Association des Aménagiste régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu les 26, 27 et 28 octobre 2011, à l'Auberge *Le Baluchon*, à Saint-Paulin;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Chantal Laliberté, aménagiste, à assister au colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec qui aura lieu les 26, 27 et 28 octobre 2011, à l'Auberge *Le Baluchon*, à Saint-Paulin. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-129 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 395,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès, colloque*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8028-09-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8029-09-11 Autorisation de signature – Contrat de consignation entre la MRC Les Moulins et l'École l'Impact

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités, la MRC émet des titres de transport permettant aux usagers de son réseau d'utiliser ses services de transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire que ses titres de transport soient déposés en consignation chez le consignataire afin que ce dernier puisse les vendre pour et au nom de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire vendre des équipements au consignataire permettant d'effectuer la vente de ses titres de transport, et ce, pour et au nom de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de consignation à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'École l'Impact.

ADOPTÉ

8030-09-11 Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

CONSIDÉRANT la demande de Jeunesse Canada Monde, pour obtenir 16 laissez-passer gratuits sur les circuits internes du transport en commun pour un groupe de jeunes canadiens et béninois et de superviseurs qui séjourneront à Terrebonne de septembre à novembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement 16 laissez-passer sur les circuits internes du transport en commun, soit pour les mois de septembre, octobre et novembre 2011, pour un groupe de jeunes canadiens et béninois et de superviseurs qui séjourneront à Terrebonne de septembre à novembre 2011, dans le cadre du programme Bénin/Québec 2011 de Jeunesse Canada Monde, à la condition que les jeunes canadiens aient droit à la gratuité du transport en commun lors de leur séjour à l'étranger.

ADOPTÉ

8031-09-11 Autorisation de paiement à l'entreprise MontréalSoft – Installation d'ordinateurs

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC pour l'installation d'ordinateurs;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 août 2011 de MontréalSoft pour l'installation d'ordinateurs, au montant de 2 611,74\$, incluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise MontréalSoft, la somme de 2 611,74\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-130 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 611,74\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-524, « *Entretien équipement informatique* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8032-09-11 Autorisation de paiement à l'entreprise ITSmax – Entretien préventif de boîtes de perception

CONSIDÉRANT la facture # LM_sept11E, datée du 12 septembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise ITSmax au montant de 2 808,25\$, incluant les taxes, relative à l'entretien préventif des boîtes de perception numéros 1 à 58, pour la moitié du mois de septembre 2011;

CONSIDÉRANT la facture # LM_oct11E, datée du 1 octobre 2011, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise ITSmax au montant de 5 616,50\$, incluant les taxes, relative à l'entretien préventif des boîtes de perception numéros 1 à 58, pour le mois de octobre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à ITSmax, la somme de 8 424,75\$, incluant les taxes, relativement l'entretien préventif des boîtes de perception numéros 1 à 58 pour la moitié du mois de septembre 2011 et pour le mois d'octobre 2011.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de l'AQTIM sur réception desdites sommes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-131 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 424,75\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8033-09-11 Autorisation de paiement au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) – Boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 110912-001, datée du 12 septembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise ITSmax au montant de 408 511,40\$, excluant les taxes relatives au quatrième versement des boîtes de perception numéros 1 à 58;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 444 971,04\$, incluant la TVQ.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception desdites sommes.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Alain, citoyen, s'informe sur le comité de transport, sur les trajets des circuits 19 et A25 et mentionne qu'il apprécie les services de transport en commun offerts par la MRC Les Moulins. Monsieur Jacques Caron, s'enquiert des discussions tenues lors du comité de transport du 13 septembre 2011. Enfin, madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, questionne relativement aux travaux du train de l'Est et au point 29 concernant la demande à portée collective pour des fins résidentielles portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole sur son territoire adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

8034-09-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier